

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
13 NOVEMBRE 2008**

**Présents ou représentés** : MM. ROSSIERE-ROLLIN, FISTON, Mme BAILLIN, MM. GRISETTO, GIRAULT, MENEZ, PASCUAL MARTIN, Mme FREY, JOYEUX, CHEVILLARD, MM. DUL, LECANU, Mmes MONPOIX, VO VAN, MM. LAURENT, SANTERRE, BORZUCKI, MOREL.

**Absents** : M. TOUBLANC excusé et représenté par Mme MONPOIX, M. GRESSENT excusé et représenté par M. GIRAULT, Mme BOURG excusée, M. ONDOA BELINGA, Mme CHABOCHE excusée.

Date de convocation du C.M. : 6 Novembre 2008

Madame BAILLIN Yolande est nommée secrétaire de séance.

**EPANDAGE DES BOUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE MARNE LA VALLEE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM), dans le cadre de sa politique de diversification des filières d'élimination des boues, souhaite étendre son périmètre d'épandage actuel, la commune de Donnemarie-Dontilly est inscrite dans ce périmètre. Une enquête publique a eu lieu du 29 septembre au 31 Octobre 2008.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Considérant que la commune de DONNEMARIE-DONTILLY se réserve le droit de pouvoir épandre des boues de sa station d'épuration sur le territoire communal.

Considérant l'état actuel des connaissances dans le domaine d'épandage des boues et des conséquences pouvant en résulter,

- **DECIDE de rejeter** la demande d'autorisation d'épandage des boues sur la commune de DONNEMARIE-DONTILLY.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de dresser une liste de 32 contribuables, le directeur des services fiscaux désignera ensuite parmi eux huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal propose à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs, la liste des membres suivants :

Membres Titulaires

- DELACOURT Georges (Propriétaire bois)
- DELETTRE Clovis (Mons-en-Montois)
- MAGAR Pierre
- BEAULAND Yvette
- DE FROIDEFOND DES FARGES Jean
- MOREL Pierre
- GAUTHIER Claudine
- FISTON Joseph
- PASCUAL MARTIN Thierry
- CHEVILLARD Jacqueline
- VO VAN Danielle
- SANTERRE Daniel
- MONPOIX Ginette
- MOREL Frédéric
- MENEZ Patrick
- GRISETTO Michel

Membres suppléants

- LOMBARD Paul (Propriétaire bois)
- SAUDRY Patrick (Vimpelles)
- LAURENT Philippe
- BAILLIN Yolande
- BORZUCKI Jean-Claude
- DUL Paul
- FREY Florence
- GIRAULT Pascal
- GRESSENT Fabrice
- BOURG Maria
- LECANU Stéphane
- TOUBLANC Mickaël
- ONDOA BELINGA Georges
- JOYEUX Marie-Paule
- CHABOCHE Sylviane
- MONPOIX Marcel

## NOMINATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Vu la nécessité de renouveler le bureau de l'Association Foncière de Remembrement,

Vu les propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture,

Le Conseil Municipal désigne, à bulletins secrets, les 2 membres qui siégeront au bureau de l'Association Foncière de Remembrement Donnemarie-Dontilly/Mons-en-Montois/Sigy :

Monsieur DE HENAU Pascal, propriétaire-exploitant, 29 Grande Rue Cutrelles 77520 VIMPELLES

Monsieur LOMBARD Jean-François, propriétaire-exploitant, avenue de la Libération 77520 DDY.

## MISE EN NON VALEURS DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire expose que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer un certain nombre de titres et produits émis par la Commune qu'il conviendrait de mettre en non valeur,

Vu les états fournis par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

► Donne un avis favorable à la mise en non valeur des titres et produits pour les années suivantes :

•	1998	1 424.20 €
•	1999	2 381.30 €
•	2000	3 788.51 €
•	2001	<u>1 915.04 €</u>
		<b>9 509.05 €</b>

► Surseoit son avis pour les autres années proposées.

## TARIF REPAS DES ANCIENS

Le Conseil Municipal fixe le tarif pour le repas des Anciens :

- **38 €** pour les personnes « conjointes » âgées de moins de 65 ans, pour les conseillers municipaux, les membres du CCAS et les personnes accompagnant une personne de plus de 65 ans domiciliée dans la commune.
- Dit que le prix restera inchangé tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas prise.

## LIGNE REGULIERE BESCHERELLES-DONNEMARIE – ANNEE SCOLAIRE 2008-2009 – TRANSPORT DES ELEVES SE RENDANT AU COLLEGE DU MONTOIS

Considérant que les élèves, domiciliés au hameau de Bescherelles et prenant le bus aux 2 nouveaux arrêts dans la commune, se rendant au Collège empruntent une ligne régulière Meigneux – Donnemarie-Dontilly – Collège,

Considérant que ces élèves bénéficient de la Carte Imagine'R dont le tarif est de 291.50 € pour les zones 5-6, frais de dossier compris. Cette carte est subventionnée à hauteur de 141.70 € par le Conseil Général de Seine-et-Marne. La charge résiduelle est de ce fait de 149.80 € pour l'année scolaire 2008-2009,

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge pour les élèves domiciliés dans la commune (hameau ou centre ville) et scolarisés au Collège du Montois à Donnemarie-Dontilly :

- Au titre de l'année 2008-2009, la somme de **149.80 €** par carte de transport Imagine'R ;

## LIGNE REGULIERE BESCHERELLES – DONNEMARIE : PARTICIPATION DES FAMILLES

Le Conseil Municipal fixe la participation des familles aux transports scolaires à :

- **78 €** au titre de l'année scolaire 2008-2009

- Dit que le recouvrement de cette somme auprès des familles s'effectuera selon le calendrier ci-dessous :
  - ☛ 1<sup>er</sup> décembre 2008 : **39 €**
  - ☛ 1<sup>er</sup> Juin 2009 : **39 €**

## **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation De crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation De crédits</b>
D – 60612 Energie - Electricité <b>Total D 011 Charges à caractère général</b>		20 000.00 € <b>20 000.00 €</b>		
R – 74122 – Dotation solidarité rurale				10 000.00 €
R – 7478 – Dotation autres org.				10 000.00 €
<b>Total R 74 Participations</b>				<b>20 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 000.00 €</b>		<b>20 000.00 €</b>

## **DIVERS**

Monsieur le Maire annonce que les règlements de location de la salle polyvalente et de la cantine élémentaire seront revus afin d'ajouter une caution ménage.

Prochaines dates à retenir :

- 20 Décembre : Noël des enfants du personnel communal (fin matinée)  
Noël pour les enfants de la commune (l'après-midi)
- 18 Décembre : prochain conseil municipal